

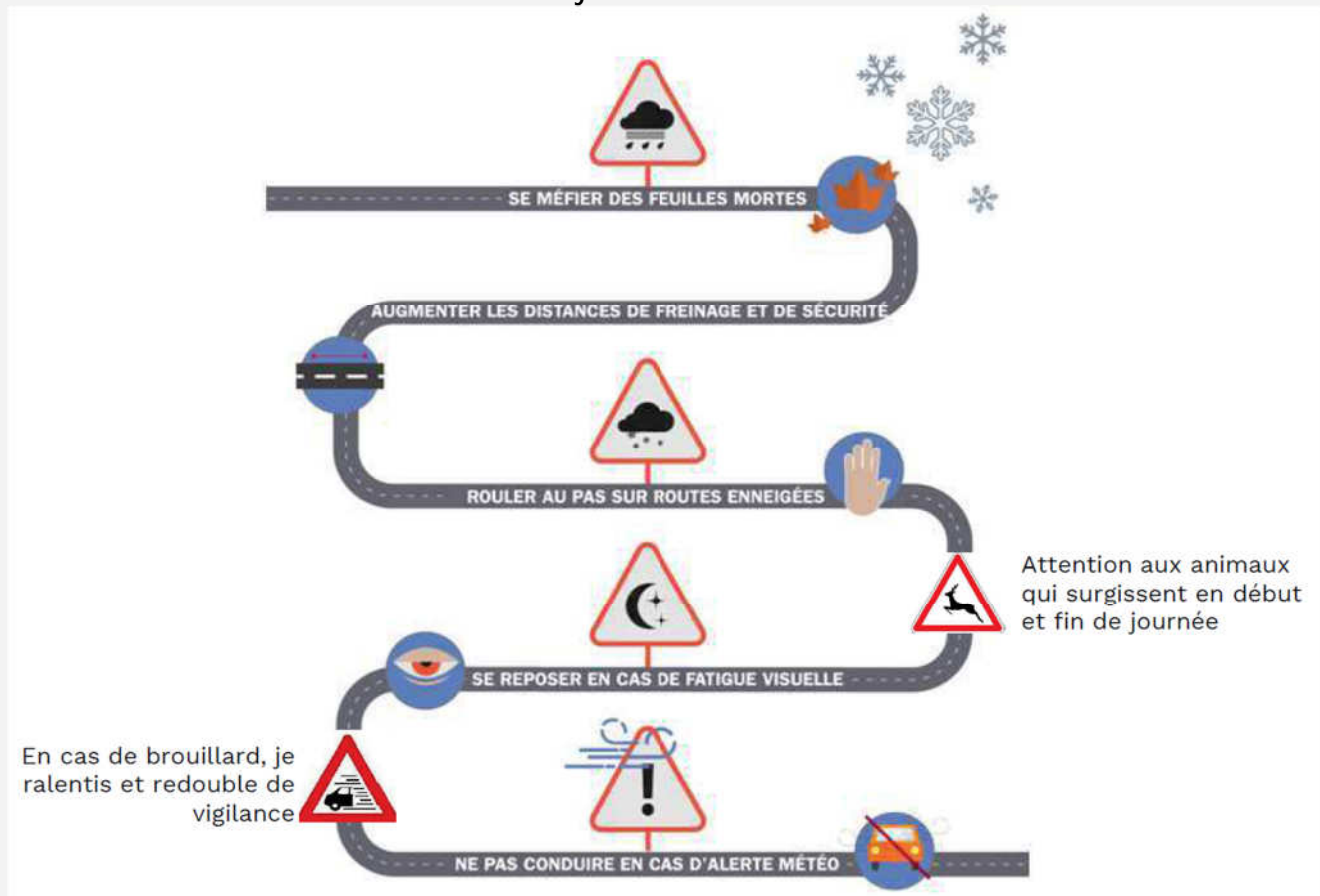
AVEC LE CHANGEMENT DE TEMPS, JE RESTE VIGILANT

En hiver, quelle que soit l'heure de la journée, la luminosité est globalement plus faible et la perception de l'environnement plus difficile. Il faut donc être particulièrement attentif aux usagers vulnérables (conducteurs de deux roues souvent mal éclairés ou piétons généralement vêtus de sombre en cette saison).

Si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h, quel que soit l'état de la chaussée. Il convient également d'allumer les feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante pour être bien vu et voir les autres usagers.

N'oubliez jamais que d'autres conducteurs peuvent être moins à l'aise ou moins bien préparés que vous...

**Respectez les distances de sécurité pour anticiper toute défaillance ;
vous n'êtes jamais seul sur la route !**



**OBJECTIF : Rouler pour travailler, pas pour se mettre en danger
Mieux vaut arriver en retard... que ne jamais arriver.**

Pour rappel, vous trouverez ci-joint la Charte d'utilisation des véhicules COTE